



PACA



CAP FRO HERBAGER

Caprin fromager Herbager



Ce système se caractérise par la présence de surfaces fourragères. Elles sont destinées à la constitution de stocks en foin et au pâturage.

L'objectif principal des éleveurs est de tendre vers l'autonomie fourragère : des achats de fourrages peuvent compléter les stocks, en particulier pour améliorer la qualité de ces derniers. Quelques exploitations herbagères produisent leurs céréales et recherchent une totale

autonomie alimentaire. Toutefois, elles ne sont pas représentatives de ce qui se fait majoritairement en PACA.

Les systèmes caprins herbagers se rencontrent sur toute la région PACA sauf dans les Alpes Maritimes où peu de terres cultivables sont disponibles.

L'exploitation décrite dans cette fiche est localisée à 1 000 mètres d'altitude.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

| La structure | Les produits et les ventes |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2,2 UMO • 55 chèvres de race Alpine ou Saanen • 47 ha dont : <ul style="list-style-type: none"> - 12 ha de prairies naturelles - 8 ha de prairies temporaires - 2 ha de vesce avoine - 25 ha de parcours | <ul style="list-style-type: none"> • 33 000 litres de lait • Transformation en fromages de type lactique et pâtes pressées • Commercialisation en circuits courts • 86 chevreaux pour la vente et le renouvellement |



COLLECTION RÉFÉRENCES



LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

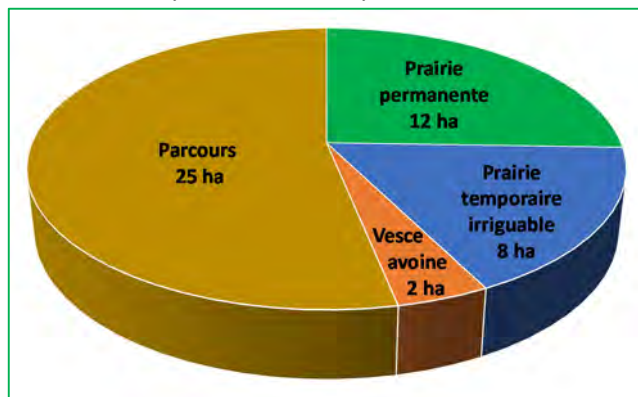
Les 22 ha de SAU de l'exploitation sont composés de :

- 12 ha de prairies permanentes dont la moitié est fauchable.
- **8 ha de prairies temporaires irrigables.** Les prairies sont implantés pour 4 ans en mélange type luzerne, dactyle ou sainfoin, brome. A l'implantation, la présence de 50% de légumineuses est visée.
- 2 ha de vesce avoine entrent en rotation avec les prairies. Ils sont récoltés sous forme de foin.

25 ha de parcours (bords de rivières et coteaux) permettent d'augmenter la surface pâturée.

Avec la proratisation applicable aux surfaces pastorales 38 ha sont primables pour l'ICHN et les DPB.

Le chargement est de 2,4 chèvres / ha de SFP.



BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

Le bâtiment et l'installation de traite

Un bâtiment en dur de 200 m² abrite les chèvres, les chevrettes, la salle de traite (un quai de 12 places avec 4 postes) et la laiterie.

Un lactoduc permet le transfert direct du lait en fromagerie. Un hangar de 150 m² permet le stockage du fourrage.

60 places aux cornadis sont disponibles sur l'aire paillée des adultes. Un couloir central de 1,5 mètre de large permet de dérouler les balles rondes.

La fromagerie

Une fromagerie de 50 m² a été aménagée. Elle comporte une zone spécifique pour la fabrication (chauffage du lait dans un chaudron) et l'affinage des pâtes pressées (cave). Une salle de vente de 10 m² permet l'accueil des clients à la ferme.

Le matériel

L'exploitation dispose d'un tracteur, d'une presse à balle ronde, d'une faucheuse et d'une faneuse.

Du matériel d'irrigation est également présent.

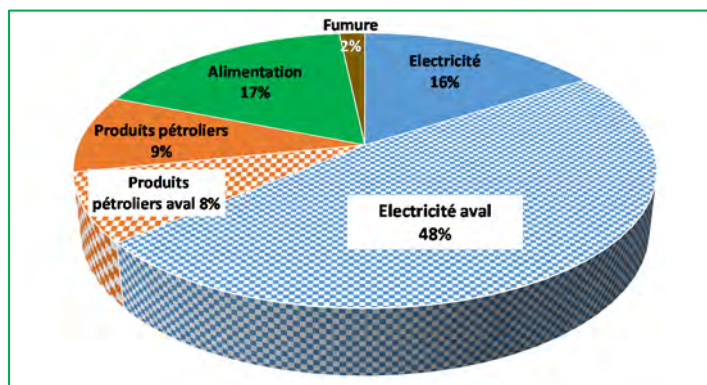
Les travaux d'implantation de prairies (2 à 3 ha par an) et d'épandage du fumier sont confiés à une entreprise.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie générées par la transformation fromagère (électricité des groupes froids, gaz pour le chauffage du lait) et la commercialisation (gasoil pour les déplacements) représentent 58% de la consommation totale.

Le poste électricité (aval et production laitière au travers essentiellement de la traite) est la première source de consommation d'énergie. (64 % du total).

Détail des consommations d'énergie de l'atelier caprin

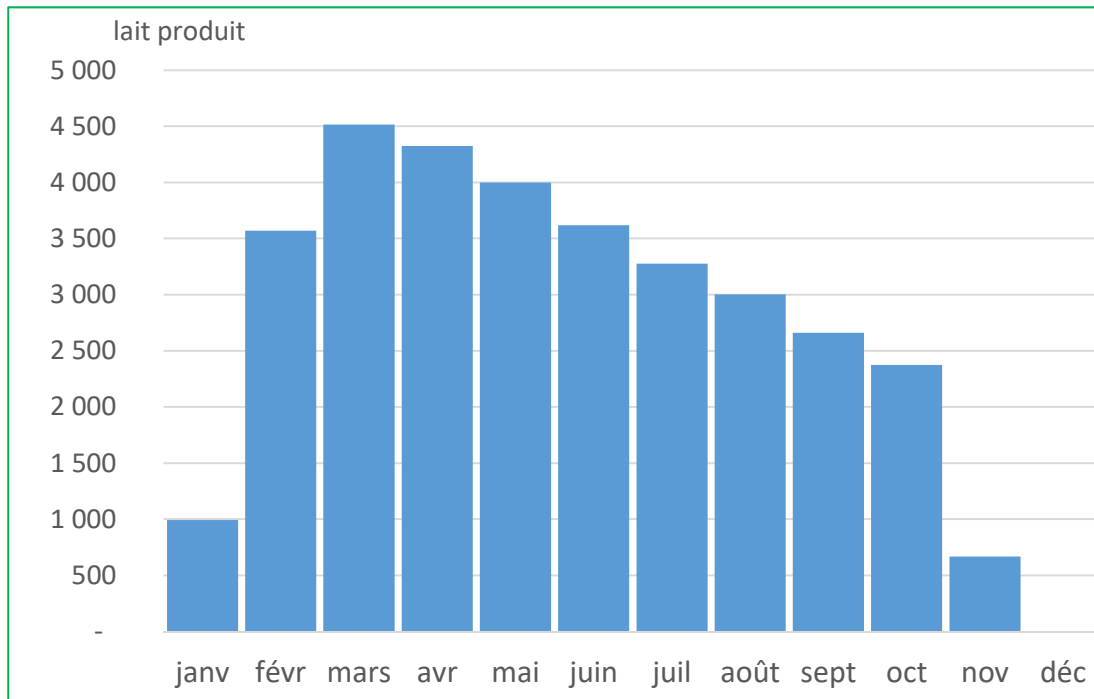


* L'énergie aval concerne la transformation et la commercialisation des fromages

LE LAIT, LES PRODUITS FABRIQUÉS ET LEUR COMMERCIALISATION

La production laitière

- 33 000 litres de lait, soit 600 litres par chèvre.



Les produits fabriqués

Le lait est transformé en une gamme de fromages.

- 50% de lactique,
- 40% de pâte pressée,
- 10% de pâte molle.

Les pâtes pressées permettent de diversifier la gamme mais surtout de faire du report : les fromages fabriqués au printemps lors du pic de production pourront ainsi être vendus en été, lorsque l'affluence touristique sera la plus forte.

La valorisation du litre de lait est cependant plus basse qu'en fabrication lactique.

- valorisation lactique = 2,74 €/litre (crottin de 0,65 litre vendu 2 € TTC en direct et 1,50 € HT aux revendeurs) ;
- valorisation pâte pressée et pâte molle : 2.05 €/litre (prix vente = 24 €/kg en direct).

La valorisation moyenne du litre de lait est de 2,39 €/litre.

Les circuits de commercialisation

Pour assurer la vente de leurs fromages, les éleveurs combinent plusieurs modes de vente :

- 70 % en vente directe, dont la moitié à la ferme et l'autre moitié sur un marché local,
- 30 % à des revendeurs locaux.

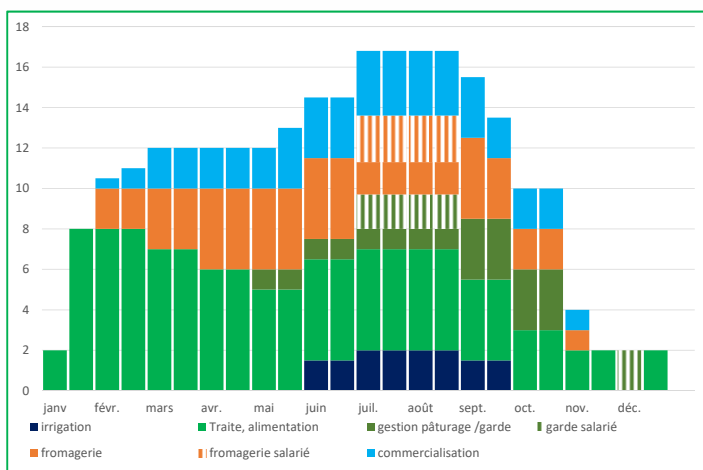


LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Deux personnes sont nécessaires à la bonne marche de l'exploitation. De la main-d'œuvre salariée vient suppléer la cellule familiale en été du fait de l'augmentation du travail sur les surfaces (fenaison, irrigation) et du temps de commercialisation, et pendant le tarissement pour les congés. Une organisation particulière est mise en place les jours de marchés et de tournées.

Le travail se répartit entre :

- **3 725 heures de travail d'astreinte** dont :
 - 1 890 heures sur l'élevage (traite, alimentation, gestion du pâturage, garde) dont 7 % par le salarié.
 - 250 heures sur l'irrigation,
 - 940 heures sur la fromagerie dont 15 % par le salarié.
 - 660 heures sur la commercialisation.
- **51 jours de travail de saison** dont :
 - 10 jours pour le troupeau (curage, IA...),
 - 29 jours pour les surfaces,
 - 12 jours de travail administratif (facturation, déclarations...).



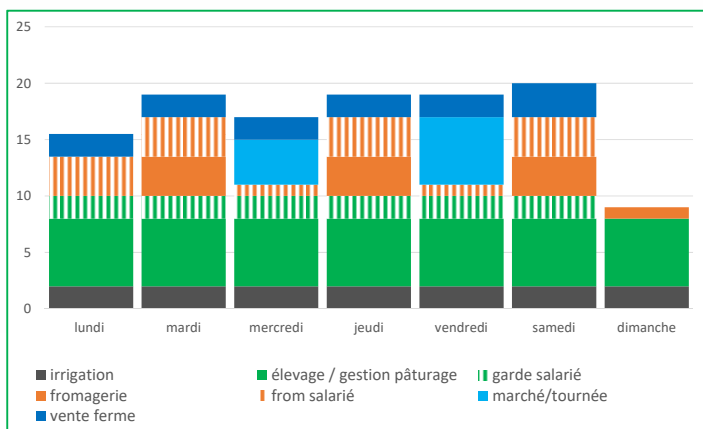
Le travail d'astreinte sur l'année

La souplesse de l'exploitation vis-à-vis du travail approché au travers d'un indicateur (TDC : temps disponible calculé) est correcte avec 950 heures par personne dont plus 50 % entre octobre et mi-janvier.

Le choix de recourir à de la main d'œuvre salariée pour mieux gérer les pics de travail permet de souffler et d'éviter l'usure.

Il existe plusieurs pointes de travail sur l'année :

- lors des mises-bas en janvier,
- en période de fauche (mai/juillet/septembre),
- en été avec l'augmentation de la commercialisation.



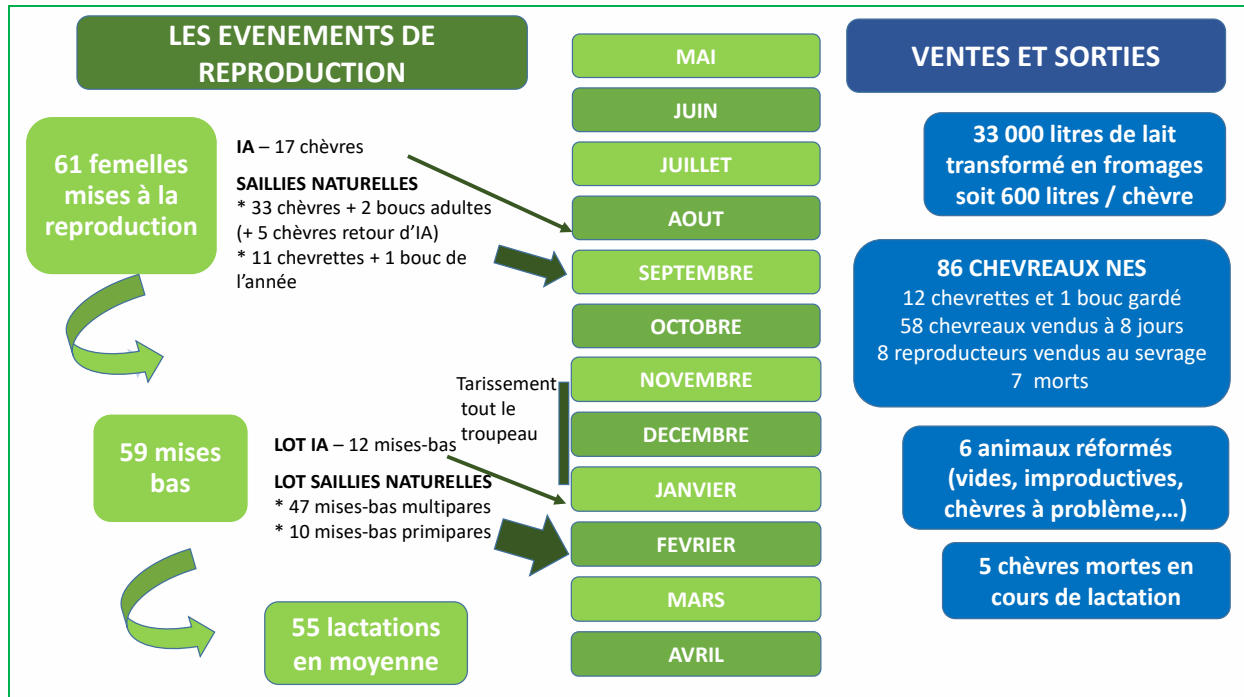
Le travail sur une semaine en juillet

Pour écrêter les pics de travail lié aux sorties commerciales et pour alléger le travail du dimanche, l'éleveur joue sur les technologies fromagères. **Il y a ainsi alternance de grosses et de petites journées en fromagerie.**

Mercredi, vendredi et dimanche, il y a emprésurage des lactiques et du travail d'affinage. Mardi, jeudi et samedi, les lactiques emprésurés la veille sont moulés et le lait du jour est transformé en pâtes pressées ou pâtes molles.

Les animaux sont gardés 2 heures par jour sur les parcours.

LA CONDUITE DU TROUPEAU



Les mises-bas ont lieu en début d'année. Elles s'étalent sur 2 mois (entre le 10 janvier et le 10 mars). Tous les animaux sont taris au plus tard le 15 novembre.

30% des chèvres sont inséminées (1ère quinzaine d'août) avec comme objectif de conserver au minimum 50% de chevrettes issues d'IA. Une dizaine d'animaux sont vendus au sevrage comme reproducteurs.

Le taux de renouvellement est de 20 %.

La majorité des chevreaux sont vendus à 8 jours. L'engraissement de chevreaux est conditionné par la présence de place dans le bâtiment, par de la main-d'œuvre disponible et par l'existence d'une structure d'abattage à moins d'une heure de route.



LA CONDUITE DES SURFACES ET DU PÂTURAGE

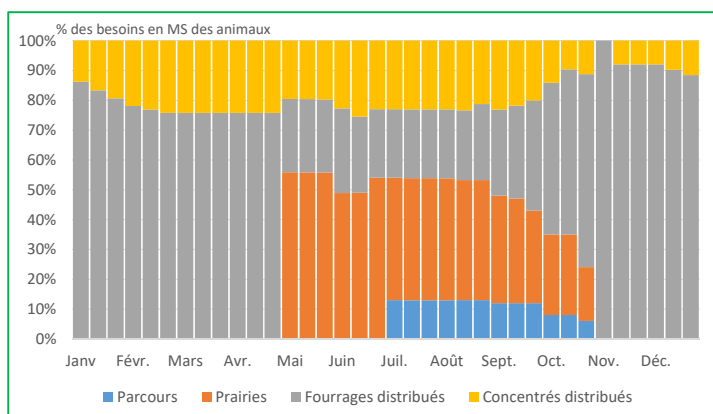
L'exploitation est autonome en fourrages. Suivant les années et la qualité du foin, la vente des premières coupes peut permettre de racheter du foin de meilleure qualité. La gestion des stocks est pluriannuelle pour pallier à des années moins favorables.

En zone de montagne, à 1 000 mètres d'altitude, la mise à l'herbe ne peut intervenir qu'à partir de début mai. Après la mise à l'herbe et jusqu'au tarissement, les animaux sortent tous les jours entre les 2 traites. La réussite de la saison de pâturage est conditionnée à la bonne gestion du « trou d'herbe » observé entre mi-juin et mi-juillet : les contraintes climatiques font que l'objectif de faucher tôt n'est pas toujours simple à atteindre.

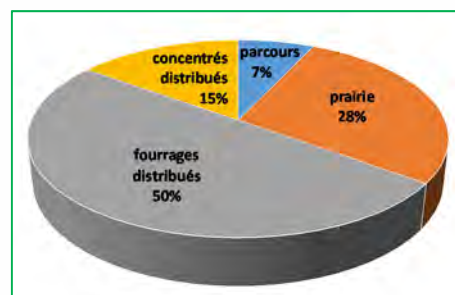
Les prairies temporaires sont irriguées de juin à septembre, ce qui permet de garantir la production durant la période estivale. Des parcs mobiles sont installés (filets) sur les surfaces. En fin de journée, les animaux sont gardés une à deux heures sur les parcours.

Les chevrettes sont élevées à l'intérieur. Le lot des primipares reste séparé de celui des adultes jusqu'à la mise à l'herbe.

Valorisation des surfaces pastorales par les animaux

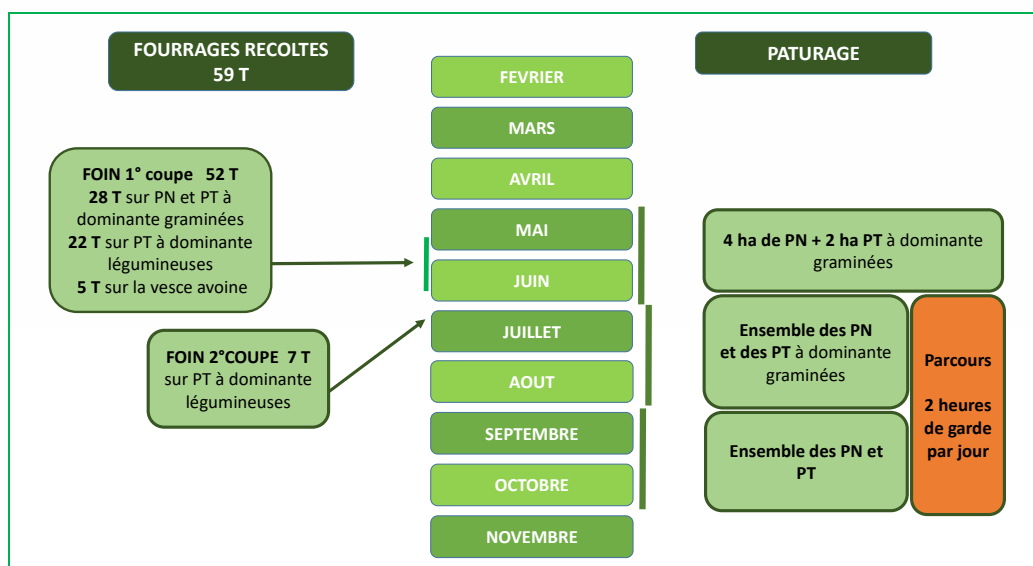


Part des diverses ressources dans l'alimentation



« Graphique réalisé avec StratPasto, outil développé conjointement par Idele, le Cerpam et la CRA Occitanie, notamment dans le cadre du programme Life+ Mil'Ouv »

Pour préserver la qualité floristique des prairies, l'éleveur alterne fauche et pâture mais également intervention précoce et tardive. Cette gestion est mise en place de façon pluri annuelle.

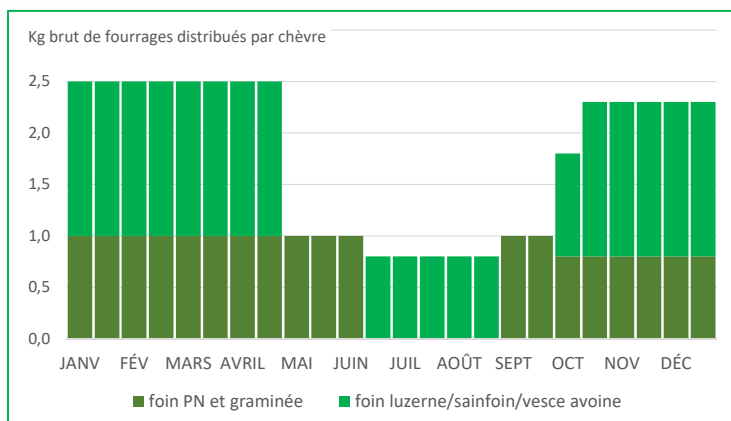


LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

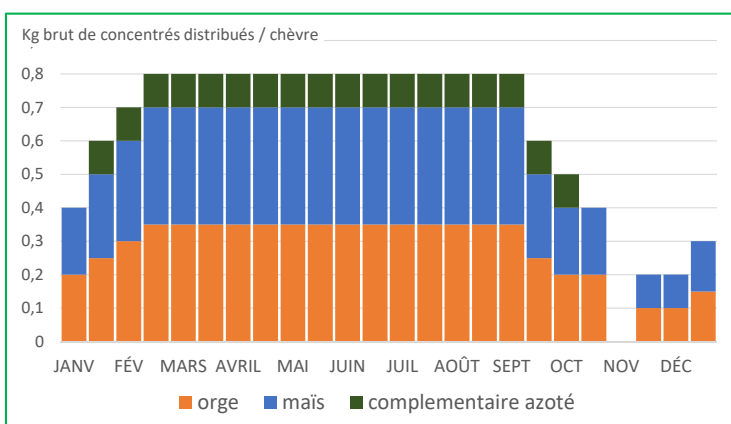
L'alimentation en quelques chiffres

- Autonomie en fourrages : 100 %
- 180 jours de sortie au pâturage
- Fourrages distribués / chèvre : 641 kg
- Fourrages distribués / chevrette : 400 kg
- Taux de pâturage : 35 %
- Taux de pastoralisme : 7 %
- Concentrés / chèvre : 230 kg
- Concentrés / litre de lait : 382 grammes

Foin distribué en kg brut par chèvre et par jour



Concentrés distribués en kg de MB par chèvre et par jour



Les besoins annuels en fourrages et concentrés

| | Récolte | Par chèvre en kg | Par chevrette et bouc de l'année | Par bouc adulte | Besoin total du troupeau caprin |
|-----------------------------|---------------|---------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| Foin PN et gram | 28 tMS | 270 kg MS | 200 kg MS | 913 kg MS | 19,2 tMS |
| Foin luz/Sf et vesce avoine | 31 tMS | 372 kg MS | 200 kg MS | | 22,9 tMS |
| Total Fourrages | 59 tMS | 642 kg MS | 400 kg MS | | 42,1 tMS |
| Orge | x | 101 | 100 | 99 | 7 020 kg |
| Maïs | x | 101 | | | 5 620 kg |
| Complémentaire azoté | x | 28 | | 18 | 1 570 kg |
| Concentrés jeunes | x | | 20 | | 240 kg |
| Total concentrés | | 230 | 120 | 117 | 14 450 kg |
| Poudre de lait | x | | 18 | | 0,22 t |
| Paille | | | 300 kg / chèvre suivée | | 17 t |

FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME

Pour réussir

- Gérer correctement ses surfaces en herbe : production de foin, assurer un pâturage constant, entretenir et renouveler ses prairies.
- Tendre vers l'autonomie fourragère pour économiser sur les charges alimentaires.
- Investir dans du matériel fonctionnel de récolte des fourrages.

Faiblesses

- Surcharge de travail liée à la récolte des fourrages (comparé à d'autres systèmes), qui se rajoute à l'élevage, la transformation et la commercialisation.
- Coût de l'investissement et de l'entretien d'une chaîne de récolte,
- Variabilité de la qualité des fourrages.

Forces

- Autonomie fourragère.
- Atout pour la certification en agriculture biologique.



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Septembre 2018 – Référence Idele : 00 18 601 019 – Mise en page : Isabelle Guigue
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Syndicat caprin des Hautes-Alpes, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

| | | | |
|--------------------------|--|----------------|--|
| • Josine GIRAUD | Chambre d'agriculture 04 | 06 33 40 74 53 | jgiraud@ahp.chambagri.fr |
| • Henriette COURSANGE | Syndicat caprin et Fromager Fermier 05 | 04 92 52 53 27 | h.coursange@free.fr |
| • Pascale CLERC | Chambre d'agriculture 06 | 04 97 25 76 53 | pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr |
| • Audrey SEIGNER | Chambre d'agriculture 13 | 06 78 20 02 46 | a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr |
| • Séverine PASTORELLI | Chambre d'agriculture 83 | 06 14 52 07 94 | severine.pastorelli@var.chambagri.fr |
| • Michèle BULOT LANGLOIS | Chambre d'agriculture 84 | 04 90 74 47 40 | michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr |
| • Vincent ENJALBERT | MRE | 04 92 87 09 43 | v.enjalbert@mre-paca.fr |

Coordination régionale :

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------|--|
| • Christine GUINAMARD | Institut de l'Élevage | 04 92 72 32 08 | christine.guinamard@idele.fr |
|-----------------------|-----------------------|----------------|--|

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.
Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur. La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Caprin fromager Herbager



DONNÉES ÉCONOMIQUES 2020

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN EUROS

2,2 UMO, 55 chèvres, 33 000 l de lait produits, transformés et commercialisés en fromages

Conjoncture 2020 – Exploitation au bénéfice réel

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

| PRODUITS | 108 584 |
|---|---------------|
| 76,7 % Produits caprins | 83 314 |
| Lait : 33 000 litres à 2,451 €/litres | 80 876 |
| Lactiques VD : 11 550 litres à 2,99 €/litre | |
| Lactique 1 l : 4 950 litres à 2,36 €/litre | |
| PP et PM : 16 500 litres à 2,10 €/litre | |
| Viande et reproducteurs | 1 580 |
| 6 réformes en vif à 15 € : 90 € | |
| 58 chevreaux à 5 € : 290 € | |
| 8 reproducteurs à 150 € : 1 200 € | |
| Prime à la chèvre : 55 chèvres à 15,60 € | 858 |
| 23,3 % Paiements découplés | 25 270 |
| DPB : 38 ha à 215 € | 8 170 |
| ICHN haute montagne : 38 ha à 450 € | 17 100 |

| CHARGES (53 % du produit brut) | 58 798 |
|---|---------------|
| 22 % Charges opérationnelles | 24 259 |
| 5 % Charges alimentaires caprines | 5 380 |
| Maïs : 5,62 tonnes à 318,30 € | 1 789 |
| Orge : 7,02 tonnes à 306,60 € | 2 152 |
| Concentrés azotés : 1,57 tonne à 477 € | 749 |
| Concentrés jeunes : 0,24 tonne à 477 € | 114 |
| CMV : 55 chèvres à 10,46 € | 575 |
| 7 % Charges d'élevage caprin | 7 642 |
| Poudre de lait : 0,216 tonne à 2 479,40 € | 536 |
| Paille litière : 17 tonnes à 100 € | 1 700 |
| Frais vétérinaire : 55 chèvres à 19,278 € | 1 060 |
| Contrôle laitier : 55 chèvres à 18,2 € | 1 001 |
| Frais de reproduction (IA) : 17 IA à 40 € | 680 |
| Echographies : 55 à 2 € | 110 |
| Taxes diverses (interpro, équarissage) | 224 |
| Autres frais d'élevage : 55 chèvres à 42,40 € | 2 332 |
| 7 % Charges aval | 7 590 |
| Frais de transformation : 33 000 litres à 0,12 €/litre | 3 960 |
| Frais de commercialisation : 33 000 litres à 0,11 €/litre | 3 630 |
| 3 % Charges sur la surface fourragère | 3 647 |
| Engrais (0/10/30) : 3,1 T à 326,55 € | 1 012 |
| Fournitures pour (fourrages ficelles...) | 174 |
| Frais irrigation | 1 500 |
| Frais culture PT et vesce avoine : 4 ha 240 € | 960 |
| 32 % Charges de structure (hors amortissement et frais financiers) | 34 539 |
| Charges sociales exploitants | 10 469 |
| Salaires et charges du salarié | 6 240 |
| Foncier (fermage + entretien) | 2 144 |
| Bâtiment (location + entretien) | 1 218 |
| Matériel | 5 924 |
| Carburants, déplacements | 1 272 |
| Autres charges (assurances, eau, électricité, gestion, impôts...) | 7 272 |

| | |
|---|---------------|
| Annuités | 22 003 |
| Disponible pour famille et autofinancement | 27 784 |

| | |
|--|---------------|
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (46 %) | 49 787 |
| Soit 24 893 €/UMO Familiale | |
| Amortissements | 18 100 |
| Frais financiers | 3 391 |
| Résultat courant | 28 296 |
| soit par UMO Familiale | 14 148 |

HYPOTHÈSES RETENUES

Pour le calcul du capital d'exploitation, nous avons retenu :

- Des bâtiments neufs construits en totalité par entreprise,
- Une installation de traite neuve,
- Du matériel agricole d'occasion.

Pour le calcul des annuités d'emprunt, nous avons considéré :

- Un apport personnel de 8 250 € (le cheptel),
- Un financement du capital par des prêts avec un taux d'intérêt compris entre 1 et 2%.

Pour les aides :

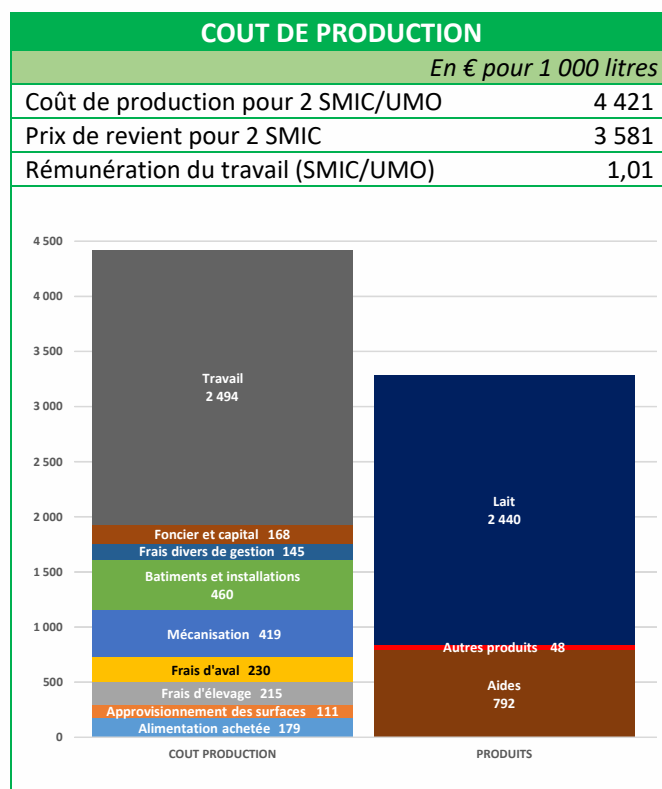
- L'exploitation est située en zone de haute-montagne,
- Avec la proratisation applicable aux surfaces pastorales, la surface totale de 48 ha correspond à 38 ha primables pour l'ICHN et les DPB,
- Selon la localisation, des MAEC peuvent venir en compléments.

Un projet avec plus d'apport personnel, une reprise de bâtiments ou équipements existants viendront minorer le capital emprunté et les annuités et amélioreront le revenu.

RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES DE L'ATELIER

Source : INOSYS-Réseaux d'élevage caprins

| INDICATEURS ÉCONOMIQUES | |
|--|----------------|
| Marge brute atelier caprin | 59 055 |
| Soit par chèvre | 1 074 |
| Soit pour 1 000 litres | 1 790 |
| <i>Part de la marge brute dans le produit caprin</i> | <i>71 %</i> |
| Coût alimentaire (y compris SFP cap) / chèvre | 174 |
| Coût alimentaire (y compris SFP cap) / 1 000 litres | 290 |
| Capital d'exploitation | 216 250 |
| Aménagement bâtiment + stockage | 75 000 |
| Équipement de traite | 20 000 |
| Aménagement fromagerie | 60 000 |
| Équipement commercialisation | 18 000 |
| Matériel agricole | 35 000 |
| Aménagement foncier | 0 |
| Cheptel | 8 250 |
| Autres indicateurs économiques | |
| EBE par UMO familiale | 24 893 |
| EBE par produit brut | 46 % |
| Revenu disponible par UMO familiale | 13 892 |
| Charges de structure par chèvre | 628 |
| Charges de structure par ha SAU | 1 570 |
| Annuités par produit | 20 % |
| Annuités par EBE | 44 % |



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Septembre 2021 – Référence Idele : 00 21 601 023 – Mise en page : Isabelle Guigue

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambre d'agriculture 13, FX Emery – MRE

Vos contacts dans les départements :

| | | | |
|--------------------------|--|----------------|--|
| • Josine GIRAUD | Chambre d'agriculture 04 | 06 33 40 74 53 | jjiraud@ahp.chambagri.fr |
| • Henriette COURSANGE | Syndicat caprin et Fromager Fermier 05 | 04 92 52 53 27 | h.coursange@free.fr |
| • Pascale CLERC | Chambre d'agriculture 06 | 04 97 25 76 53 | pclerc@alpes-maritimes.chambagri.fr |
| • Audrey SEIGNER | Chambre d'agriculture 13 | 06 78 20 02 46 | a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr |
| • Séverine PASTORELLI | Chambre d'agriculture 83 | 06 14 52 07 94 | severine.pastorelli@var.chambagri.fr |
| • Michèle BULOT LANGLOIS | Chambre d'agriculture 84 | 04 90 74 47 40 | michele.bulot-langlois@vaucluse.chambagri.fr |
| • Vincent ENJALBERT | MRE | 04 92 87 09 43 | v.enjalbert@mre-paca.fr |

Coordination régionale :

| | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------|------------------------------|
| • Christine GUINAMARD | Institut de l'Élevage | 04 92 72 32 08 | christine.guinamard@idele.fr |
|-----------------------|-----------------------|----------------|------------------------------|